



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

Le 12 juin 2017

Pour un Grenelle du logement

Par Jean-François Buet, Président de la FNAIM



Une fois de plus, un brouhaha entoure la vraie politique. Cette fois, le logement en fait les frais: le ministre de la Cohésion des territoires, en charge du dossier logement au gouvernement, est dans la tourmente à cause d'une affaire immobilière renvoyant à son passé de dirigeant de société. Dès lors on ne parle plus du programme du candidat Macron sur le logement, pourtant substantiel, ni de son engagement pour qu'une loi d'ampleur soit votée avant la fin de l'année 2017. Tous les esprits se concentrent sur l'anecdote, certains observant que les embarras de Monsieur Ferrand sont paradoxalement liés à un secteur d'activité dont il est aujourd'hui responsable.

Presque tous les esprits. Les corps intermédiaires ont gardé la réserve sur ce sujet et seule la justice est à même de statuer. En revanche, nous attendons que le gouvernement travaille à marches forcées pour le logement et le fasse selon la bonne méthode. Les gouvernements passés, quelle que soit leur couleur, ont négligé la concertation et la réflexion. A l'arrivée, tant en matière civile que fiscale, trop de textes, mal ajustés, souvent inapplicables, qu'il faut reprendre et corriger, répondant à des objectifs contradictoires, sans souffle, sans inspiration. Il faut un Grenelle du logement, vertueux pour quatre raisons majeures.

D'abord, le principe qui prévaut à la démarche du Grenelle est le respect des parties prenantes et la conviction que chaque famille professionnelle ou associative reconnue est porteuse d'une part de vérité. La concertation n'enlève rien au pouvoir de décision, ni à l'autorité de l'exécutif: à l'inverse, elle témoigne qu'il ne craint pas l'échange parce qu'il a des convictions et des compétences. Il faut remonter à 1992 pour trouver un ministre – Jean-Louis Bianco – qui avait initié, avec pour bras armé le Plan, des Entretiens du logement, qui s'étaient tenus pendant trois jours symboliquement au Conseil économique et social (il n'était pas encore environnemental). Un quart de siècle plus tard, il est temps de rouvrir le plus large débat.

Le Grenelle, c'est aussi un rempart contre le risque de court-termisme et la tentation de favoriser tel ou tel maillon de la chaîne du logement. Analyser, écouter, fonder les choix stratégiques, dépasser la tactique et les égards du moment au profit du neuf aujourd'hui, de l'existant demain, des HLM souvent, renoncer aux à-coups et mesurer la valeur du temps pour mettre en œuvre des actions efficaces, voilà ce que le Grenelle rendrait possible.

Et puis cela éviterait l'écueil qui consiste à trouver que le logement va mieux que jamais et qu'il suffit de ne rien changer pour que ça dure. Des questions de fond se posent : pourquoi les prix augmentent-ils de nouveau en zone tendue ? Continuera-t-on longtemps à inventer des aides qui compensent la distance entre la charge du logement et les revenus des ménages ? Pourquoi la part du terrain dans le coût de production du logement ne cesse-t-elle de croître ? S'accommodera-t-on définitivement que des familles soient sans abri dans un pays comme la France ?



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julie Roland - 01 41 05 02 0221-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Enfin, il est vrai que la communauté du logement a nourri des inquiétudes en ne voyant pas de ministère dédié à sa cause dans l'organigramme. Les propos de Richard Ferrand sur sa feuille de route ont immédiatement rassuré. Plus encore, le concept d'un grand ministère intégrant l'aménagement du territoire, le dialogue avec les collectivités locales, la ville et le logement a montré l'importance que le Premier ministre et le Président de la République accordaient à l'habitat. Un Grenelle accomplirait simplement cette vision panoramique et exigeante, en n'écartant aucun aspect, aucune dimension, pour écrire une belle histoire pour le logement des cinq prochaines années et au-delà.

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [La photo de Jean-François Buet, Président de la FNAIM](#)
- [Toutes les informations sur la FNAIM](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julie Roland - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>